



**EMANI** <sup>®</sup> rapport annuel 2010

2010





Building nature

Robert Piccart

**Rapport annuel 2010**  
**du Conseil d'Administration**  
**et du Commissaire Réviseur à**  
**l'Assemblée Générale du**  
**18 avril 2011**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux  
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 - B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

## Chiffres Clés

En euro

au 31 Décembre,

### Compte de résultat

	2010	2009	2008
Cotisations acquises, nettes de réassurance	23.925.468	22.255.225	13.322.856
Sinistres	3.157.056	-3.337.548	4.292.150
Frais	-3.163.109	-2.814.456	-2.496.242
Autres produits	83.596	31.829	13.726
Produits d'investissements	2.595.356	4.571.328	-4.310.516
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>26.632.007</b>	<b>20.706.378</b>	<b>10.821.974</b>
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>2.595.356</b>	<b>4.571.328</b>	<b>-4.310.516</b>

### Bilan

Actif	187.491.585	171.981.367	150.596.229
Passif	44.527.766	56.164.474	56.128.860
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes )	142.963.819	115.816.893	94.467.369

## Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'entreprises
13	Message du Président
14	Description des Activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
20	Rapport de Régie d'Entreprise
22	Rapport du Commissaire Réviseur
24	Bilan et Compte de Résultats
28	Annexes aux Comptes Financiers

## Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH  
AREVA NC  
AREVA NP Inc.  
AXPO AG (Nordostschweizerische Kraftwerke AG)  
Belgoprocess NV  
BKW FMB Energie SA  
British Energy Plc  
Bruce Power L.P.  
CEZ a.s.  
Centrales Nucléaires en Participation SA  
EDF  
EGL AG (AG für Kernenergie-Beteiligungen AKEB)  
Elektricitets-Productiemaatschappij Zuid-Nederland NV EPZ  
EnBW Kraftwerke AG  
EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)  
ENEL \*  
Energie Future Holdings Corp.  
E.ON Kernkraft GmbH  
E.ON Sverige AB  
Eskom Holdings Ltd  
Eurodif Production SA  
European Commission - JRC - Geel Site  
European Commission - JRC - Ispra Site  
European Commission - JRC - Karlsruhe Site  
European Commission - JRC - Petten Site  
FBFC  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV  
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH  
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
New Brunswick Power Nuclear Corporation  
OKG Aktiebolag  
Ontario Power Generation  
Paks Nuclear Power Plant Ltd  
Ringhals AB  
RWE Power AG  
SCK-CEN  
Slovenske Elektrarne AS  
Socatri SARL  
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA  
Studsvik AB  
SVAFO AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB  
Teollisuuden Voima Oyj  
Urenco Ltd.  
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW AG)  
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

\* Membre Non Assuré

# Représentants des Membres

## Membre

## Représentant

## Suppléant

### Afrique du Sud

Eskom Holdings Ltd

K. Darbourn

M. Molelekoa

### Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH

R. Heskamp

A. Stoll

EnBW Kraftwerke AG

C.D. Bölle

EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)

C.D. Bölle

R. Ludäscher

E.ON Kernkraft GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

European Commission - JRC - Site Karlsruhe

J.P. Michel

F. Siniscalchi

Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH

H. Näser

Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH

J. Haaf

J. Grundmann

Kernkraftwerk Obrigheim GmbH

C.D. Bölle

R. Ludäscher

RWE Power AG

J. Haaf

J. Grundmann

Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW)

B. Kockum

M. Reissner

### Belgique

Belgoprocess NV

A. Roefs

European Commission - JRC - Geel Site

J.P. Michel

F. Siniscalchi

FBFC International SA

B. Imschoot

P. Daurès

SCK-CEN

C. Legrain

### Canada

Bruce Power L.P.

K. Kelly

New Brunswick Power Nuclear Corporation

M. Gorman

Ontario Power Generation

J. Floras

C. Sidford

### Etats-Unis

AREVA NP Inc

Ph. Obert

L. Harris

Energy Future Holdings Corp.

R. Moussaid

C. Freudiger

### Finlande

Fortum Power & Heat Oy

M. Kautonen

M. Huopainen

Teollisuuden Voima Oyj

K. Luotonen

P. Hyvönen

### France

AREVA NC

Ph. Obert

J. D. Treillard

EDF

J.L. Thébault

Y. Colleu

Eurodif Production SA

R. Jimenez-Shaw

M. Saléra-Cordier

FBFC

J.D. Treillard

P. Daurès

Socatri SARL

M. Saléra-Cordier

R. Jimenez-Shaw

## Représentants des Membres

### Membre

### Représentant

### Suppléant

#### Grande Bretagne

British Energy Plc  
Urenco Ltd.

A. Russell  
D. Slater

K. Sinclair  
C. White

#### Hongrie

Paks Nuclear Power Plant Ltd

A. Csanadi

#### Italie

European Commission - JRC - Site ISPRA  
ENEL \*

J. P. Michel  
R. Muscogiuri

F. Siniscalchi  
R. Melandri

#### Pays-Bas

Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid  
Nederland NV EPZ  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale  
Nederland BV  
European Commission - JRC - Site Petten

B.P. Jobse

G.J.G. Geertsema  
J. P. Michel

F. Siniscalchi

#### Roumanie

Societatea Nationale Nuclearelectrica SA

P. Budulan

A. Havris

#### République Slovaque

Slovenske Elektrarne AS

R. Muscogiuri

B. Strycek

#### République Tchèque

CEZ a.s.

V. Hronek

J. Ortman

#### Suède

E.ON Sverige AB  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
OKG Aktiebolag  
Ringhals AB  
Studsvik AB  
SVAFO AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB

B. Svensson  
B. Kockum  
R. Danielsson  
B. Kockum  
A. Atmer  
S. Ordéus  
B. Sundman

K. Block  
O. Fröberg  
J. Ericsson  
A. Ingman

\* Membre Non Assuré



## Représentants des Membres

### Membre

### Représentant

### Suppléant

#### Suisse

AXPO AG (Nordostschweizerische Kraftwerke AG)

T. Erb

BKW FMB Energie SA

U. Bircher

M. Mooser

Centrales Nucléaires en Participation SA

M. Plaschy

D. Burkhardt

EGL AG (AG für Kernenergie-Beteiligungen AKEB)

T. Erb

Kernkraftwerk Gösgen Däniken AG

F. Schwabe

Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)

T. Erb

Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

T. Erb

## Conseil d'Administration

Berndt Kockum  
Président

Klaus Greimel  
Vice Président

Alastair Russell  
Vice President

Urs Bircher

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie  
Comité de Direction

Matts Ekman  
Administrateur Indépendant

Nick Feldman  
Administrateur Indépendant

Bram-Paul Jobse

Philippe Obert

Colleen Sidford

Branislav Strycek

Danny Van Welkenhuyzen  
Comité de Direction

## Comités Consultatifs

### Comité de Souscription

Ivan	Annezer
Yvon	Colleu
Alisdair	Currie
Eric	Desseyn
André	Detemmerman
Thomas	Erb
Nick	Feldman
Paavo	Hyvönen
Berndt	Kockum
Stefan	Kurz
Riccardo	Melandri
Philippe	Obert
Kathleen	Sinclair
Danny	Van Welkenhuyzen

### Comité Financier et d'Investissements

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Kevin	Kelly
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault
Marleen	Vercammen

### Comité d'Audit

Matts	Ekman
Bram-Paul	Jobse
Alastair	Russell

## L'ensemble du Personnel

Danny Van Welkenhuyzen  
Administrateur Délégué  
Comité de Direction

Alisdair Currie  
Directeur Souscription & Sinistre  
Comité de Direction

Ivan Annezer  
Directeur Prévention des Risques

Eric Desseyn  
Senior Directeur Prévention des Risques

André Detemmerman  
Souscripteur

Ann Geivaerts  
Directeur Juridique

Christine Gouennou  
Assistante Administrateur Délégué  
& Conseil d'Administration

Tom Houben  
Comptable

Annabelle Luzeka  
Assistante de Souscription

Cathy Mortelmans  
Assistante Administrateur Délégué  
& Conseil d'Administration

Franck Orset  
Engineur Prévention des Risques

Solange Raë  
Assistante Comptabilité

Marleen Vercammen  
Directeur Financier

## Réviseurs

Deloitte  
Berkenlaan 8b  
B 1831 Diegem  
Représenté par  
Mr. Yves Dehogne  
Réviseur d'Entreprise

## Actuaire

Nicolaï & Partners  
Duboisstraat 43  
2060 Antwerpen

## Message du Président

Chers Membres EMANI,

Je suis heureux de pouvoir annoncer que le résultat de 2010 a produit un excédent de capacité de 14,78 % lequel nous permettra d'accroître notre capacité globale pour l'année à venir. Ce résultat démontre que nous continuons à fournir la capacité nécessaire à nos membres. Avant le 11 mars 2011, le monde de l'assurance était plutôt compétitif. Nul ne peut prédire comment les marchés de l'assurance et de la réassurance vont réagir suite aux événements du Japon. Quel que soit l'avenir de l'énergie nucléaire et l'éventualité de changements stratégiques, la mutuelle continuera à vous soutenir.

Avec regret et nostalgie, nous ne manquerons pas de penser à l'un de nos fondateurs d'EMANI, Monsieur Heikki Kolehmainen, qui nous a quitté en début d'année. Très actif dans le domaine de la responsabilité nucléaire, il fut également un vrai défenseur de l'industrie nucléaire et a permis de créer l'esprit d'assurance mutuelle entre tous nos membres.

Je reste, comme toujours, très reconnaissant du soutien de mes collègues du Conseil d'Administration et des différents comités. Le travail continu de l'équipe d'EMANI ne cessera de porter ses fruits.

J'aimerais à cette occasion remercier les membres titulaires de polices d'assurances de même que toute l'équipe pour leur aide précieuse et j'espère vivement que tous nos membres seront pleinement satisfaits de la confiance qu'ils ont placée en EMANI.

Berndt Kockum  
Président



## Description des activités

EMANI est une Association Mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses Membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine., terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie.

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et gestion des sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires.

EMANI peut agir en qualité d'apôriteur ou de co-assureur. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture "tous risques sauf" sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, et EMANI est l'apôriteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant. Dans les cas où EMANI est co-assureur EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans les cas exceptionnels, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants.

L'Article 26 des statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

## Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## Structure

EMANI est une Association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de prévention des risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

## **Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 18 avril 2011**

### **Chers Membres,**

A la fin de la 32ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration de l'Association est reponsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'Association adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des Membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash flow et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

### **Capacité**

Accroissement de la capacité globale d'assurance pour l'année 2010 à 600.000.000 € par rapport à l'année passée de 570.000.000 €.

La capacité d'assurance pour le risque de terrorisme de 500.000.000 € reste inchangée.

Notre propre rétention en 2010 est limitée à 180.152.722 € pour les polices "Dommages Matériels" et à 172.000.000 € pour les polices "Terrorisme" au lieu de respectivement 184.200.000 € et 167.500.000 € l'année passée.



## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au pro rata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la part des cotisations souscrites applicables pour la période des polices en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 38.910.496 € en 2009 à 44.790.506 € en 2010 suite à l'augmentation des participations des Membres actuels.

Augmentation du coût de la réassurance de 17.284.938 € en 2009 à 20.848.218 € en 2010 compte tenu de l'augmentation importante des cotisations ayant été intégrée dans le programme de réassurance d'EMANI.

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

Le remboursement des cotisations, net de réassurance, s'élève à 16.820 € par rapport à 629.667 € en 2009. L'excédent est le résultat des montants réels distribués aux Membres de 1.105.644 € moins la récupération des réassureurs de 96.033 € c'est-à-dire 1.009.611 € et la réduction nette de réassurance de la réserve technique constituée en 2008 pour la distribution du rabais aux Membres sur les polices de 2008 de 1.026.431 €.

Le montant repris à partir des réserves et le montant actuel s'expliquent par le fait qu'il n'y a pas d'ajustement de la réserve pour sinistres en cours suite à l'excédent de cette réserve en 2010.

Ces réductions résultent en une réserve brute de 3.263.291 € et une partie de la réserve des réassureurs de 285.039 € par rapport à 4.355.385 € et 350.702 € en 2009. Cette réserve sera en outre libérée aux membres en 2011, 2012 et 2013.

## Charges

Augmentation des frais généraux de 2.814.456 € en 2009 à 3.163.109 € ou 12,38 % en 2010 principalement due à l'augmentation des coûts d'acquisition de 4 %, honoraires en rRessources humaines 3 %, taxes d'assurances payables par assureur 1 %, honoraires de réassurance 1 %, experts Sovency II 1 % et coûts locaux 1 %.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des Membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts et des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le coût total des sinistres, net de réassurance, s'élève pour l'année 2010 à 3.157.056 € et inclut un montant de 12.791.295 € pour les paiements effectifs dont 39.093 € concernent des sinistres pour l'année 2010 et un montant de - 15.948.351 € pour les ajustements des réserves dont un montant de 10.983.484 € est lié aux sinistres survenus pendant l'exercice 2010.

## Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2010.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Obligations du Gouvernement	0	0	0
Obligations des Sociétés	0	0	0
Fonds de placement marché monétaire	94.708.626	22.757	94.731.383
Fonds de placement obligataire	53.169.934	2.777.072	55.947.006
Dépôt et numéraire	15.193.383	0	15.193.383
<b>Total</b>	<b>163.071.943</b>	<b>2.799.829</b>	<b>165.871.772</b>

Credit rating et duration classifié par type d'investissement à l'échéance du 31 décembre 2010.

<b>Euro</b>	Credit ratings	Duration
Obligations des Sociétés	AAA 20,55% - AA+ 6,15 % - AA29,05% - AA- 42,04% - NR 2,2%	6,44 year
Fonds de placement marché monétaire ING	AAA rated funds	0,13 year
Fonds de placement marché monétaire KBC	AAA rated funds	0,08 year
Dépôt et numéraire	A+	0 year
Autres	NR	0 year

## Produits financiers

<b>Euro</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Plus values/moins values	1.598.879	1.518.147
Intérêts et dividendes placements financiers	406.800	507.090
Intérêts dépôts à terme	8.917	458.973
Intérêts espèces et équivalent	82.722	80.115
Correction des valeurs sur placement	573.172	2.164.004
Précomptes	- 75.135	- 157.001
<b>Produits financiers nets</b>	<b>2.595.355</b>	<b>4.571.328</b>

## Résultat

L'excédent pour l'année 2010 s'élève à 26.632.006 € par rapport à 20.706.378 € pour l'année 2009 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes). Ce très bon résultat est dû à une bonne statistique des sinistres et à l'augmentation des cotisations.

L'excédent technique pour l'année 2010 de 24.036.651 € est alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances CBFA.

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 2.595.355 € au Fonds de garantie.

## Fonds de garantie

Le Fonds de garantie et la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux Membres s'élèvent à 142.963.819 €.

A la fin de l'année, la réserve brute de la rétention du rabais aux Membres s'élève à 3.263.291 € dont un tiers sera libéré en 2011 et le solde de 2.175.527 € pourra être utilisé pour les trois prochaines années en tant que capacité d'assurance.



Berndt Kockum  
Président

## Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994 aux communications CBFA D 171+D172 et circulaire PPB-2007-6-CPB-CPA.

Tous les principes de Régie d'entreprise sont écrits dans le document "Memorandum of good governance". De plus la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de treize membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels neuf représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

### Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des Comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces Comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs réunions. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et investissement et du Comité de Souscription, qui sont réexaminées chaque année, ont été agréées de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des membres au sein de ces Comités doit être approuvée par le Conseil.

### Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.

## **Assemblée Générale**

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

## **Contrôle interne**

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

## **Procédures de contrôle interne**

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

## **Identification des risques**

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

## **Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections**

La Mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.  
Le responsable du contrôle interne remet au Comité d'Audit un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

## Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté aux membres

EUROPEAN MUTUAL ASSOCIATION FOR NUCLEAR INSURANCE (E.M.A.N.I.)

### Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de E.M.A.N.I. ( une Association d'assurance mutuelle ) pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 187.492 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.595 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Mentions complémentaires**

Le respect par l'Association des lois applicables et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2010 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 7 mars 2011



Le Commissaire,  
Deloitte  
Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d SCRL  
Représentée par Yves Dehogne

## Bilan aux 31 décembre 2010 & 2009

(Montants en euro)

<b>ACTIF</b>	31/12/2010	31/12/2009
<b>C. Placements</b>		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	147.878.560	115.165.804
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	8.444.995
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	8.842.337	24.554.485
7. Autres	0	10.000
	<b>156.720.897</b>	<b>148.175.284</b>
<b>D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	3.015.933	1.927.843
III. Provision pour sinistres	17.352.198	13.383.110
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	285.039	350.702
	<b>20.653.170</b>	<b>15.661.655</b>
<b>E. Créances</b>		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	585.350	567.884
2. Intermédiaires d'assurance	69.707	1.127.338
II. Créances nées d'opérations de réassurance	2.628.937	3.249.124
III. Autres créances	47.623	34.797
	<b>3.331.617</b>	<b>4.979.143</b>
<b>F. Autres éléments d'actif</b>		
I. Actifs corporels	196.323	148.531
II. Valeurs disponibles	6.351.046	2.718.362
	<b>6.547.370</b>	<b>2.866.893</b>
<b>G. Comptes de régularisation</b>		
I. Intérêts acquis non échus	238.532	298.392
	<b>187.491.585</b>	<b>171.981.367</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.



## Bilan aux 31 décembre 2010 & 2009

(Montants en euro)

<b>PASSIF</b>	31/12/2010	31/12/2009
<b>A. Capitaux propres</b>		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	63.321.855	58.235.608
V. Résultat reporté		
1. Excédent/(déficit) reporté	2.595.356	4.571.328
	<b>65.917.211</b>	<b>62.806.936</b>
<b>C. Provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.041.076	7.656.229
III. Provision pour sinistres	30.151.044	42.130.307
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	3.263.291	4.355.385
V. Provision pour égalisation et catastrophes	77.046.608	53.009.957
	<b>119.502.019</b>	<b>107.151.888</b>
<b>G. Dettes</b>		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.035.571	818.519
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	555.123	765.901
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	8.186	0
b) Rémunérations et charges sociales	220.000	225.116
2. Autres	83.238	27.927
	<b>1.902.118</b>	<b>1.837.463</b>
<b>H. Comptes de régularisation</b>		
	170.237	185.091
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>187.491.585</b>	<b>171.981.367</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

## Compte de résultats pour les années se terminant aux 31 décembre 2010 & 2009

(Montants en euro)

	2010	2009
<b>1. Primes acquises nettes de réassurance</b>		
a) Primes brutes	46.175.353	40.772.142
- Primes émises	47.105.412	41.136.830
- Rabais aux membres	-930.059	-364.688
b) Primes cédées aux réassureurs	-21.936.307	-17.733.445
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-1.384.847	-1.861.646
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	1.088.089	48.507
	<b>23.942.288</b>	<b>21.625.558</b>
<b>2. Produits des placements</b>		
b) Produits des autres placements	498.439	1.046.178
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	573.172	2.164.003
d) Plus -values sur réalisations	2.399.497	1.566.848
	<b>3.471.109</b>	<b>4.777.029</b>
<b>3. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>83.596</b>	<b>31.829</b>
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>		
a) Montants payés nets	-12.791.295	-1.054.928
aa) Montants bruts	-17.616.019	-1.317.879
bb) Part des réassureurs	4.824.724	262.951
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	15.948.351	-2.282.619
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	11.979.263	-7.995.307
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	3.969.088	5.712.688
	<b>3.157.056</b>	<b>-3.337.548</b>

**Compte de résultats pour les années se terminant aux 31 décembre 2010 & 2009**  
(Montants en euro)

	2010	2009
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	-1.009.611	-1.129.055
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	1.026.431	1.758.722
	<b>16.820</b>	<b>629.667</b>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-241.023	-137.540
b) Frais d'administration	-2.922.086	-2.676.916
	<b>-3.163.109</b>	<b>-2.814.456</b>
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-75.135	-157.001
b) Corrections de valeurs sur placements	0	0
c) Moins-values sur réalisation	-800.618	-48.700
	<b>-875.753</b>	<b>-205.701</b>
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes</b>	<b>26.632.006</b>	<b>20.706.378</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-24.036.651	-16.135.050
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>2.595.355</b>	<b>4.571.328</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

## Annexe aux comptes annuels aux 31 Décembre 2010 & 2009

(Montants en euro)

### 1. Activité de l' Association et résumé des principales convention comptables

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses Membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2010, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. par installation s'élève à 600.000.000 dont:

- 18,75 % de 5.000.000 est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 29,0857% de l'excédent de 35.000.000 sur ces 5.000.000 est réassuré par des polices du type«quota share»;
- L'excédent de 60.000.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota share» pour un pourcentage de 10,3357%;
- 79,7386% de 440.000.000 sur ces 100.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss» et 10,3357% est réassuré par des polices du type «quota share»;
- L'excédent de 60.000.000 sur ces 540.000.000 est réassuré par des polices du type «quota share» pour un pourcentage de 10,3357%.

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I.s'établit donc à 180.152.722 au 31 décembre 2010.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I s'élève à 500.000.000 dont :

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota share»;
- L'excédent de 60.000.000 sur ces 40.000.000 est retenu par EMANI;
- 80 % de l'excédent de 200.000.000 sur ces 100.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 80,3333 % de l'excédent de 150.000.000 sur ces 300.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 80 % de l'excédent de 50.000.000 sur ces 450.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour les attaques terroristes s'établit donc à 172.000.000 au 31 décembre 2010.

Les principales règles d'évaluation appliquées par EMANI se résument comme suit:

a) Taux d'amortissements des actifs

Autres éléments d'actifs - actifs corporels:

-Installations, équipement électronique et outillage:	33,33% par an
-Mobilier:	10% par an
-Matériel roulant:	20% par an

Provisions techniques

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des Membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'AR du 22 février 1991 portant le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

b) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

c) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice au cours durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

d) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les "Obligations et autres titres à revenu fixe", des "Actions, parts et autres titres à revenu variable" et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique "Produits des placements" et "Charges des placements".

## 2. Fonds de garantie

Par rapport au 31 décembre 2009, le Fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2009 :	62.806.936
Excédent de l'exercice 2010:	2.595.356
Dotation des rabais membres:	514.919
<hr/>	
Fonds de garantie au 31 décembre 2010 :	65.917.211

## 3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'AR du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2010 & 2009, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs d'organismes internationaux	0	0
Valeurs états étrangers	0	0
Obligations des sociétés étrangères	0	8.444.995
Fonds de placement	118.743.401	76.602.262
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	7.434.033	24.173.068
<hr/>		
	126.177.434	109.220.325

#### 4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'Association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'Association devrait constituer est 180.152.722. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'Association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas d'une perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 24.036.651 est doté pour l'année 2010.

#### 5. Gestion

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «Net asset value» de fonds d'investissements.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 420.000 pour l'exercice 2010 et à 395.264 pour l'exercice 2009.

Les commissions allouées par les réassureurs rétrocédées à E.M.A.N.I. s'élèvent à 454.343 pour l'exercice 2010 et à 317.124 pour 2009 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 1 0

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B 1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
<http://www.emani.be>